

SAVON POUR BOIS BLANC

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Savon pour bois blanc

Numéro d'article : 79098 et 79099

Révisé le :

25/10/2025

Version (révision) :

1

Date d'impression :

25/10/2025

SECTION 1 : Désignation de la substance ou du mélange et de l' entreprise

1.1 Identifiant du produit

Savon pour bois blanc

Réf. art. 79098 et 79099

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations, dont l'utilisation est déconseillée

Utilisation de la substance/mélange :

Savon et lessive pour bois à base d'eau

Restriction d'utilisation recommandée :

En cas d'utilisation conforme - aucune

1.3 Informations sur le fournisseur du présent Fiche de Données de Sécurité

VBA-BIOFA FRANCE

3 Rue Gutenberg
67610 La Wantzenau France
T +33(0)6 51 94 64 99
+ 33(0)3 88 59 22 95
Mail: info@biofa.fr

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS : administration@biofa.fr

1.4 Numéro d'urgence

Numéro ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

SECTION 2 : Risques potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Substance ou mélange non dangereux

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Substance ou mélange non dangereux

Conseils de sécurité

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale.

Dispositions particulières relatives à l'étiquetage supplémentaire de certains mélanges

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Autres dangers

2.3 Cette substance/mélange ne contient aucun composant à une concentration de 0,1 % ou plus considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

SAVON POUR BOIS BLANC

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Savon pour bois blanc

Numéro d'article : 79098 et 79099

Révisé le :

25/10/2025

Version (révision) :

1

Date d'impression :

25/10/2025

Informations environnementales : Cette substance ou ce mélange ne contient aucun composant présentant des propriétés perturbant le système endocrinien, conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou aux règlements délégués (UE) 2017/2100 et (UE) 2018/605 de la Commission, à des concentrations de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques : Cette substance ou ce mélange ne contient aucun composant présentant des propriétés perturbant le système endocrinien, conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou aux règlements délégués (UE) 2017/2100 et (UE) 2018/605 de la Commission, à des concentrations de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Aucun

Remarques complémentaires

Libellé des phrases H- et EUH : voir section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou si des symptômes apparaissent, consulter un médecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente ou en cas de convulsions. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imbibés. En cas de perte de connaissance, placer la personne en position latérale de sécurité et demander une assistance médicale.

En cas d'inhalation

Assurer de l'air frais. Consulter un médecin en cas d'irritation des voies respiratoires.

En cas de contact avec la peau

Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imbibé. Laver ensuite la peau à l'eau.
Consulter un médecin en cas de réaction cutanée.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un ophtalmologue. Si possible, retirer les lentilles de contact et poursuivre le rinçage.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder la personne au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. Ne pas provoquer de vomissement.
Si vomissement, veiller à ce que le contenu ne pénètre pas dans les voies respiratoires. Rincer soigneusement la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus ou retardés

Aucune information disponible.

4.3 Conseils pour une assistance médicale immédiate ou un traitement spécialisé

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, présenter la notice d'utilisation ou la fiche de sécurité).

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

Agents d'extinction appropriés

SAVON POUR BOIS BLANC

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Savon pour bois blanc

Numéro d'article : 79098 et 79099

Révisé le :

25/10/2025

Date d'impression :

25/10/2025

Version (révision) :

1

Mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée, poudre extinctrice

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

En cas d'incendie, il se forme une fumée épaisse et noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux peut entraîner de sérieux risques pour la santé. Lors d'un feu, il peut se libérer : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO₂), oxydes d'azote (NO_x).

5.3 Consignes pour la lutte contre l'incendie

Utiliser un appareil respiratoire adapté. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux ou les canalisations.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures à suivre en cas d'urgence

Risque de glissade en cas de déversement du produit. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement respiratoire en présence de vapeurs, de poussières ou d'aérosols. Se référer aux mesures de protection mentionnées aux points 7 et 8.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les canalisations ni dans les eaux naturelles. En cas de pénétration dans l'eau ou les égouts, avertir les autorités compétentes selon la législation locale.

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Pour le nettoyage

Pour les grandes quantités : pomper le produit. Pour les petites quantités et les résidus, absorber avec un matériau non combustible (par exemple sable, terre, vermiculite, kieselgur), contenir et collecter dans les récipients prévus selon la réglementation locale pour l'élimination (voir section 13). Rincer abondamment à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider sous pression. Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.
Respecter les règles de sécurité et de protection en vigueur.
Ne pas rejeter dans les eaux usées ou les cours d'eau.

7.2 Conditions de stockage sûres en tenant compte des incompatibilités

Stockage conforme à la réglementation sur la sécurité des installations

Consignes de stockage commun

Tenir à l'écart de : bases (alcalis), acides, agents oxydants

Classe de stockage : 12

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

Informations complémentaires sur les conditions de stockage

Respecter les indications figurant sur l'étiquette et la fiche technique. Conserver exclusivement dans l'emballage d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du gel. Refermer soigneusement les récipients ouverts et les maintenir en position verticale afin d'éviter toute fuite.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Soude destinée au traitement des surfaces en bois en intérieur

SAVON POUR BOIS BLANC

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Savon pour bois blanc

Numéro d'article : 79098 et 79099

Révisé le :

25/10/2025

Version (révision) :

1

Date d'impression :

25/10/2025

SECTION 8 : Limitation et contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Equipements de protection

8.1 Paramètres à surveiller

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Informations sur la valeur limite d'exposition professionnelle selon la méthode RCP-selon TRGS 900 (D)

Type de valeur limite (pays d'origine) : Valeur limite calculée RCP-pour le poste de travail (D)

Valeur limite : non applicable

8.2 Limitation et contrôle de l'exposition

Dispositifs techniques appropriés

Non nécessaire

Équipement de protection individuelle

Les équipements de protection individuelle doivent être choisis en fonction de la concentration et -de la quantité de substances dangereuses, adaptés à chaque poste de travail.

Protection des yeux-/du visage

Port de lunettes de sécurité à monture avec protections latérales recommandé

Protection de la peau

Après le nettoyage, appliquer une crème protectrice grasse sur la peau.

Protection des mains

Utiliser des gants de protection certifiés selon la norme DIN EN 374

Il convient de prendre en compte les temps de perméation et les propriétés du matériau.

Matériau recommandé : NBR (caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants : 0,35 mm

Durée de perméation (temps d'utilisation maximal) > 480 min.

NR (caoutchouc naturel, latex naturel)

Épaisseur du matériau des gants : 0,5 mm

Durée de perméation (temps d'utilisation maximal) > 480 min.

PVC (polychlorure de vinyle)

Épaisseur du matériau des gants : 0,5 mm Durée de perméation (temps d'utilisation maximal) > 480 min.

Protection du corps

Porter des vêtements de protection imperméables.

Matériau conseillé : fibres naturelles (ex : coton)

Protection respiratoire

Non nécessaire

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Voir section 7. Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les caractéristiques physiques et chimiques principales Aspect

État physique : liquide

SAVON POUR BOIS BLANC

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Savon pour bois blanc

Numéro d'article : 79098 et 79099

Révisé le :

25/10/2025

Version (révision) :

1

Date d'impression :

25/10/2025

Couleur : blanchâtre

Odeur

arôme: lavande

Seuil olfactif

Non déterminé

Données de base relatives à la sécurité

Point de fusion / plage de fusion :

Aucune donnée disponible

Début et plage d'ébullition :

(1013 hPa)

>

100 °C

Aucune donnée disponible

Température de décomposition :

Point d'éclair :

non applicable

DIN EN ISO 1523

Température d'inflammation :

non applicable

Limite inférieure d'explosivité :

non applicable

Limite supérieure d'explosivité :

non applicable

Pression de vapeur :

(50 °C)

Aucune donnée disponible

Densité :

(20 °C)

1,07 - 1,09 g/cm³

DIN 53217

Test de séparation des solvants :

(20 °C)

non applicable

Solubilité dans l'eau :

(20 °C)

totalement miscible

pH-Valeur :

9,5 – 10,5

Temps d'écoulement :

(20 °C)

55 - 60 s

Norme-gobelet 4 mm

25 - 27 % en poids

Teneur en matières solides :

0 % en poids-%

Teneur en solvant :

0,1 % en poids

Teneur maximale en COV (CE) :

0,1 % en poids

Teneur maximale en COV (Suisse)

<

<

Auto-inflammabilité : Le produit n'est pas auto-inflammable

Risque d'explosion : Non applicable

Densité relative : Non déterminée

Densité de vapeur : Non déterminée

Vitesse d'évaporation : Non déterminée

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

En cas d'utilisation, de manipulation et de stockage conformes, le mélange ne présente aucune réactivité dangereuse.

10.2 Stabilité chimique

Stable lorsqu'il est utilisé, manipulé et stocké selon les recommandations (voir section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter

La décomposition thermique peut libérer des gaz et des vapeurs irritants.

SAVON POUR BOIS BLANC

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Savon pour bois blanc

Numéro d'article : 79098 et 79099

Révisé le :

25/10/2025

Version (révision) :

1

Date d'impression :

25/10/2025

10.5 Matériaux incompatibles

Alcalins (bases). Acides. Agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Lors de la combustion ou d'une décomposition thermique à température élevée, il peut se former : dioxyde de carbone.
Monoxyde de carbone, oxydes d'azote (NO_x), suie.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Données relatives aux effets toxicologiques

Irritation et corrosion

Irritation primaire de la peau

Le produit n'est pas irritant.

Irritation des yeux

Le produit n'est pas irritant.

Irritation des voies respiratoires

Le produit n'est pas irritant.

Sensibilisation

non sensibilisant.

Toxicité en cas d'absorption répétée (subaiguë, subchronique, chronique)

Non classé d'après les informations disponibles.

Effets CMR-Effets cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques

Cancérogénicité

Non classé selon les informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé selon les informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles après exposition unique

Non classé selon les informations disponibles. Toxicité spécifique pour certains organes cibles après expositions répétées

Non classé selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé selon les informations disponibles.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocrinien

Produit :

Évaluation : Cette substance/mélange ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbatrices endocrinien selon l'article 57(f) du règlement REACH ni selon les règlements délégués (UE) 2017/2100 ou (UE) 2018/605 de la Commission, en concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

SECTION 12 : Informations relatives à l'environnement

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

SAVON POUR BOIS BLANC

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Savon pour bois blanc

Numéro d'article : 79098 et 79099

Révisé le :

25/10/2025

Version (révision) :

1

Date d'impression :

25/10/2025

12.2 Persistance et biodégradabilité

Les tensioactifs/savons présents dans ce mélange répondent aux exigences du règlement détergents 648/2004/CE concernant leur biodégradabilité !

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication de potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB Évaluation

Produit :

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant à une concentration de 0,1 % ou plus qui soit classé comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés endocriniennes

Produit :

Évaluation : La substance/ce mélange ne présente aucun constituant, conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou aux règlements délégués (UE) 2017/2100 et (UE) 2018/605 de la Commission, en quantités de 0,1 % ou plus, ayant des propriétés endocriniennes.

12.7 Informations écotoxicologiques complémentaires

Ne pas rejeter dans les égouts ni dans les eaux naturelles.

SECTION 13 : Informations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans les égouts ni dans les eaux naturelles.

Élimination du produit/de l'emballage

Les déchets et les emballages vides doivent être classés conformément à la réglementation sur le catalogue des déchets-des déchets.

Codes des déchets/désignations selon la CED/AVV

Code déchet du produit

08 01 12

Dénomination du déchet

Déchets de peintures et vernis, à l'exception de ceux relevant du code 08 01 11*.

Solutions de traitement des déchets

Élimination et emballage appropriés

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés doivent être éliminés.

Les emballages non contaminés et complètement vidés peuvent être recyclés.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro UN

Non soumis à la réglementation sur les marchandises dangereuses pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport UN

Non soumis à la réglementation sur les marchandises dangereuses pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non soumis à la réglementation sur les marchandises dangereuses pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

SAVON POUR BOIS BLANC

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Savon pour bois blanc

Numéro d'article : 79098 et 79099

Révisé le :

25/10/2025

Date d'impression :

25/10/2025

Version (révision) :

1

Non classé comme marchandise dangereuse selon la réglementation sur le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme marchandise dangereuse selon la réglementation sur le transport.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL-et au Code IBC-

Non applicable

14.8 Informations complémentaires

Non classé comme marchandise dangereuse selon la réglementation sur le transport.

SECTION 15 : Réglementations

15.1 Dispositions concernant la sécurité, la santé- et la protection de l'environnement/réglementations spécifiques pour la substance ou le mélange

Réglementations-de l'UE

Restrictions REACH concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, mélanges et articles (Annexe XVII)

: aucune

REACH – Liste des substances extrêmement préoccupantes soumises à autorisation (Article 59)

: Ce produit est un mélange ne contenant aucune substance préoccupante (SVHC) à hauteur de 0,1 % ou plus ; par conséquent, aucune utilisation finale autorisée n'a besoin d'être définie et aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

: Non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrisent la couche d'ozone

: Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (version révisée)

: aucun(e)

REACH – Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

Directive Seveso III 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Composition conformément au règlement sur les détergents 648/2004/CE

5-15 % savon (acides gras de coco et de soja saponifiés au potassium)

Parfum : huile de lavandin

Allergènes : linalool

Autres réglementations

Informations sur les restrictions d'utilisation

Aucune lors d'un usage conforme.

Réglementation sur les accidents majeurs

Ne relève pas de la réglementation sur les accidents majeurs.

Classe de danger pour l'eau (WGK)

SAVON POUR BOIS BLANC

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Savon pour bois blanc

Numéro d'article : 79098 et 79099

Révisé le :

25/10/2025

Version (révision) :

1

Date d'impression :

25/10/2025

Classe : 1 (Faiblement dangereux pour l'eau) Classification selon l'annexe 1 de l'AwSV (5.2)

Autres réglementations, restrictions et interdictions

Règlement sur la sécurité d'exploitation (BetrSichV)

Ce produit n'est pas un liquide inflammable au sens du BetrSichV.

Informations complémentaires

Giscode : Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité des substances

Aucune évaluation de la sécurité chimique (Chemical Safety Assessment) n'est requise pour ce mélange.

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Notes de modification

- 1 Numéro d'urgence • 02. Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP • 03. Composition/ Informations sur les composants • 08 Limitation et contrôle de l'exposition • 11. Informations toxicologiques • 12. Informations environnementales • 15. Réglementations • 16. Autres informations

16.2 Abréviations et acronymes

Tox. aiguë	Toxicité aiguë
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord européen concernant le transport international des marchandises dangereuses par route – Accord européen sur le transport international de marchandises dangereuses par route)
Toxicité aquatique aiguë	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Toxicité aquatique chronique	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Tox. asp.	Danger d'aspiration
AVV	Règlement sur le catalogue des déchets
AwSV	Règlement sur les installations manipulant des substances dangereuses pour l'eau
BImSchV	Règlement d'application de la loi fédérale sur la protection contre les immissions
CAS	Chemical Abstracts Service – organisme attribuant les numéros CAS
CLP	Classification, étiquetage et emballage (Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges)
CMR	cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction (cancérogène, mutagène, reprotoxique)
DIN	Institut allemand de normalisation
EAK	Catalogue européen des déchets
EC50	Concentration effective médiane
EN	Norme européenne
UE	Union européenne
EUH	Indications de danger européennes
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Système global harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques)
hPa	Hectopascal
IATA-DGR	Association internationale du transport aérien – Règlement sur les marchandises dangereuses (Règles relatives aux marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien)
ICAO-TI	Organisation de l'aviation civile internationale – Instructions techniques (Instructions techniques pour le transport sécurisé des marchandises dangereuses dans l'aviation civile)
IC50	Concentration inhibitrice à 50 %
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses (Code international pour le transport de marchandises dangereuses par mer)
ISO	Organisation internationale de normalisation (Organisation internationale de normalisation)
LC50	Concentration létale pour 50 pour cent (Concentration létale pour 50 % d'une population testée)

SAVON POUR BOIS BLANC

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Savon pour bois blanc

Numéro d'article : 79098 et 79099

Révisé le :

25/10/2025

Version (révision) :

1

Date d'impression :

25/10/2025

DL50	Dose létale 50 (dose provoquant la mort de 50 % d'une population testée)
QL	Quantités limitées (Limited Quantities)
VME	Valeur maximale d'exposition professionnelle des substances dangereuses
Corros. mét.	Corrosif pour les métaux
NOEC	Concentration sans effet observé (plus haute concentration déterminée expérimentalement chez l'animal sans effet nocif détectable)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique (persistant, bioaccumulable et toxique)
RCP	Méthode de calcul réciproque (procédé de calcul des valeurs limites d'exposition professionnelle pour les mélanges d'hydrocarbures)
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (Règlement (CE) n° 1907/2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques) Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (réglementation sur le transport des marchandises dangereuses par rail) Effet corrosif sur la peau
RID	Corrosion cutanée
Corrosion cutanée	Effet irritant sur la peau
Irritation cutanée	Sensibilisation par contact cutané Toxicité spécifique pour un organe cible – exposition répétée
Sensibilisation cutanée	Toxicité spécifique pour un organe cible – exposition unique
STOT RE	Règles techniques pour les substances dangereuses
STOT SE	Nations Unies (Organisation des Nations Unies)
TRGS	Réglementation sur les liquides inflammables (réglementation autrichienne)
ONU	Composés organiques volatils (COV) très persistants et très bioaccumulables
VbF	COV
vPvB	vPvB
WGK	Classe de dangerosité pour l'eau (classification allemande)

Consultez également les tableaux récapitulatifs sur www.euphrac.com ou <http://abk.esdscom.eu>.

16.3 Références bibliographiques et sources de données importantes

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans leur version en vigueur.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Règles de transport selon ADR, RID, IMDG, IATA dans leur version actuelle.

Par ailleurs, les données proviennent des fiches de données de sécurité actuelles des fournisseurs de matières premières, d'analyses réalisées par des laboratoires accrédités ou d'études internes à l'entreprise.

16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification et l'évaluation ont été réalisées selon la méthode de calcul.

16.5 Libellé des phrases H - et EUH- (numéro et texte complet)

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande

16.6 Instructions de formation

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucun scénario d'exposition n'est requis pour ce produit selon le règlement REACH (CE) n° 1907/2006. La communication des usages selon l'article 31 (1)(a) de REACH – substances/mélanges enregistrés répondant aux critères de classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 ou 1999/45/CE – n'est pas nécessaire.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances au moment de l'impression. Elles sont fournies à titre indicatif pour garantir une manipulation sûre du produit mentionné, lors de son stockage, traitement, transport et élimination. Ces indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Si le produit est mélangé ou transformé avec d'autres substances ou subit un traitement

SAVON POUR BOIS BLANC

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Savon pour bois blanc

Numéro d'article : 79098 et 79099

Révisé le :

25/10/2025

Date d'impression :

25/10/2025

Version (révision) :

1

appliquées, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent, sauf indication contraire explicite, être transposées au nouveau matériau ainsi obtenu.
